

## CONCLUSIONS

Après délibération, les experts de l'atelier ont formulé les conclusions suivantes :

- Il y a suffisamment de données pour déterminer si l'actuelle réglementation européenne sur l'enlèvement des nageoires de requins est efficace pour interdire l'enlèvement des nageoires à bord des navires.
- L'application de la réglementation européenne sur l'enlèvement des nageoires de requins est sérieusement entravée par les dérogations qui permettent le transbordement et le débarquement séparé des nageoires et des carcasses.
- Le ratio nageoire:carcasse est un outil complexe et souvent inadapté pour empêcher l'enlèvement des seules nageoires parce que les méthodes de découpage varient selon les espèces, la taille et la valeur des nageoires, et que cela crée des lacunes dans cette pratique.
- Retenir les ratios les plus élevés (cf. ci-dessus) à partir des ratios scientifiquement établis, comme c'est souvent le cas, amplifie le problème et fragilise davantage les espèces avec des petites nageoires et/ou dont la chair a peu de valeur.
- Le manque d'informations et l'irrégularité des pratiques de décourage des nageoires empêchent la détermination scientifique d'un simple et optimal ratio nageoires:carcasse.
- Étant donné les incertitudes et la complexité de la situation, l'actuelle réglementation européenne sur l'enlèvement des nageoires de requins ne peut pas être qualifiée comme étant efficace.
- En conséquence, afin que l'enlèvement des seules nageoires ne puisse avoir lieu, les requins doivent être débarqués avec leurs nageoires attachées. Cela ne serait pas une surcharge de travail pour l'industrie parce que de nombreuses installations de traitements à terre traitent déjà des requins en entier, et parce que n'importe quel port qui traite des carcasses peut aussi traiter des nageoires de requins.
- Bénéfices complémentaires d'une politique " nageoires attachées " :
  - Le calcul, le choix et la révision des ratios pour les différentes espèces et pêcheries ne sont plus nécessaires.
  - La charge du contrôle est réduite parce qu'il n'est plus nécessaire de peser séparément les nageoires et les carcasses.
  - La qualité des informations récoltées sur les espèces et les quantités de requins débarqués (informations importantes pour la gestion des pêcheries) est énormément améliorée.
  - Le mélange des carcasses et des nageoires de différents requins est impossible.
  - Le traitement à terre des carcasses permet un découpage soigné et précis, ce qui augmente la valeur des produits finis.
- Les pêcheries de requins et le commerce ne connaissent pas les frontières. Ainsi, leur gestion est un problème global, demandant des actions et une coordination par les gestionnaires à plusieurs niveaux juridiques.
- La pression de pêche élevée associée à la vulnérabilité intrinsèque de la plupart des espèces de requins nécessitent des mesures urgentes et efficaces de conservation.
- Des statistiques par espèce, sur les débarquements, les marchés et le commerce dans l'Union Européenne manquent gravement; ces informations sont essentielles pour établir l'état des populations de requins, et pour comprendre et gérer efficacement les pêcheries.

### QU'EST CE QUE LE " FINNING " ?

Il s'agit de " l'enlèvement des nageoires de requins " qui sont seules gardées à bord alors que le reste de la carcasse est rejeté à la mer. Les pêcheurs font cela parce qu'au cours des deux ou trois dernières décennies, les nageoires de requins sont devenues un des produits de la pêche les plus chers. La demande et la valeur de la chair de requin ont augmenté moins rapidement, si bien que cela encourage fortement les pêcheurs à garder seulement les précieuses nageoires plutôt que de remplir les cales de leurs bateaux avec des carcasses de requins de plus faible valeur marchande.



## RECOMMANDATIONS

Le groupe d'experts a formulé les recommandations suivantes à partir de leurs travaux:

### La Commission Européenne et le Conseil des Ministres devraient:

- Amender la réglementation européenne sur l'enlèvement des nageoires de requins en exigeant que les requins soient débarqués avec leurs nageoires encore attachées (les requins peuvent être éviscérés et sans tête); et
- Promouvoir une réglementation sur l'enlèvement des nageoires de requins plus efficace au sein des organisations régionales des pêches (régissant les eaux internationales) dont fait partie l'UE.

### Simultanément, chaque état membre de l'UE devrait prendre les actions suivantes pour supprimer les lacunes et empêcher l'enlèvement des nageoires en mer

- Justifier auprès de l'UE le besoin de traiter les requins en mer (comme cela est demandé) ou arrêter l'émission de permis spéciaux de pêche qui permettent aux pêcheurs d'enlever les nageoires de requins en mer;
- Stipuler immédiatement que les bateaux qui enlèvent les nageoires en mer du fait de permis spéciaux, doivent débarquer les nageoires et les carcasses de requins en même temps et dans le même port; et
- Encourager un prompt amendement de la réglementation européenne sur l'enlèvement des nageoires de requins selon les points détaillés ci-dessus.

### La Commission de l'UE, les États Membres et les organisations régionales des pêches devraient:

- Ordonner le suivi de tous les bateaux de pêche par des observateurs embarqués, indépendants.
- Augmenter les investissements pour la récolte de données sur les requins sur les sites de débarquements et de traitements et dans les filières commerciales;
- Établir un contrôle efficace et des mesures de gestion pour les pêcheries de requins, ciblées et accessoires, relevant de leur domaine, y compris la fixation précautionneuse des limites des captures quand les données sont manquantes;
- Coopérer pour l'échange d'informations et l'harmonisation des mesures de gestion au-delà des frontières; et
- S'assurer que toutes les données concernant les débarquements, et le commerce des ailerons, chair et huile de requin, soient enregistrées séparément (et au niveau spécifique quand cela est possible).

### Les Auteurs

L'atelier d'octobre 2006 a réuni un groupe d'experts internationaux provenant de dix pays, spécialistes des requins, de leur commerce, leur conservation et leur gestion. Ce rapport de la *Lenfest Ocean Program Research Series* est un résumé d'un rapport détaillé préparé par le groupe d'experts pendant et après l'atelier d'octobre 2006. Le rapport détaillé et la liste complète des participants à l'atelier sont publiés sur les sites [www.lenfestocean.org](http://www.lenfestocean.org) et [www.eulasmoo.org](http://www.eulasmoo.org).

Cette étude a été demandée et financée par le *Lenfest Ocean Program*. Ce programme a été établi en 2004 par la *Lenfest Foundation* et il est géré par le *Pew Charitable Trusts*. Pour plus d'information sur ce programme, merci de visiter le site [www.lenfestocean.org](http://www.lenfestocean.org) ou bien de nous contacter à [info@lenfestocean.org](mailto:info@lenfestocean.org).

Crédits photographiques © Grand requin-marteau: Ron et Valerie Taylor. Carcasse de requin-marteau: Oceana. Nageoires: J. Jackson. Traitement des requins peau bleue: J. Martinez. Débarquement des carcasses: Oceana. Carcasses de requins: L. Park. Requin peau bleue et requin océanique: J. Stafford-Deitsch. Graphiques: S. Clarke. Traduction: B. Seret.

### Protéger la Vie de l'Océan au moyen de la Science Marine

Le *Lenfest Ocean Program* apporte le meilleur de la recherche scientifique qui contribue à l'identification des causes, des conséquences et des solutions aux problèmes concernant l'environnement marin dans sa globalité.

1025 F Street NW, Suite 900, Washington, DC 20004 • tel: 202.552.2131 • fx: 202.552.2299  
email: [info@lenfestocean.org](mailto:info@lenfestocean.org)

Imprimé sur papier Greencoat silk de 150 g.



LENFEST  
OCEAN  
PROGRAM

# SÉRIE RECHERCHES

MAI 2007

Mesures recommandées pour modifier certaines pratiques qui empêchent l'application efficace de la réglementation sur l'enlèvement des nageoires de requins. La solution serait d'exiger que les pêcheurs débarquent les requins en entier, avec leurs nageoires attachées au corps.

## RENFORCER LA GESTION DES PÊCHES EUROPÉENNES: MESURES POUR FAIRE RESPECTER L'INTERDICTION D'ENLEVER LES NAGEOIRES DE REQUINS

### CONCLUSIONS D'UN ATELIER D'EXPERTS SUR LES PÊCHERIES EUROPÉENNES DE REQUINS, LE COMMERCE ET LES MARCHÉS:

Hareide, N.R., J. Carlson, M. Clarke, S. Clarke, J. Ellis, S. Fordham, S. Fowler, M. Pinho, C. Raymakers, F. Serena, B. Seret, and S. Polti.\* 2007. *European Shark Fisheries: a preliminary investigation into fisheries, conversion factors, trade products, markets and management measures. (Les pêches européennes de requins: étude préliminaire sur les pêches, les facteurs de conversion, les produits commercialisés, les marchés et les mesures de gestion.)* European Elasmobranch Association.

LES FLOTTES DE PÊCHE EUROPÉENNES sont parmi les principales pour la pêche des requins dans le monde. Les parties des requins ayant la plus grande valeur marchande sont leurs nageoires, qui sont considérées comme un met délicat dans la cuisine chinoise. La chair de requin est moins avantageuse économiquement, si bien que cela encourage fortement le prélèvement des nageoires et le rejet des carcasses à la mer; cette pratique est appelée " shark finning " (" enlèvement des nageoires de requin "). En 2003, le Conseil de l'Union Européenne a interdit l'enlèvement des nageoires de requin, mais en 2006, le Parlement Européen a demandé si les réglementations en vigueur étaient efficaces pour arrêter cette pratique.

En octobre 2006, un atelier d'experts sur les pêches de requins en Europe s'est tenu à Bruxelles, il était organisé par Shark Alliance et financé par le *Lenfest Ocean Program*. Les participants ont décrit et comparé les données sur la biologie des requins, leurs pêches et leur commerce (décrit dans le rapport de synthèse), et ils ont établi des recommandations basées sur des méthodes précautionneuses et de gestion scientifique, pour supprimer la pratique de l'enlèvement des nageoires de requins. Le présent rapport de la série recherche du *Lenfest Ocean Program* est un résumé des travaux de l'atelier des experts.

\* Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs; elles n'engagent nullement les agences auxquelles ils appartiennent.  
† Réglementation EC 1185/2003.



## SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Les experts ont identifié de si nombreux inconvénients de l'utilisation du rapport poids des nageoires : poids de la carcasse dans le contrôle de la réglementation sur l'enlèvement des nageoires de requins, qu'ils ne peuvent pas approuver cette approche. Ils ont conclu qu'une réglementation simple et efficace serait d'exiger que les requins soient débarqués avec leurs nageoires en place, et ils ont recommandé que cette mesure de gestion remplace l'actuel rapport poids des nageoires : poids de la carcasse. Ce groupe d'experts a aussi recommandé aux États Membres de l'UE d'agir simultanément au niveau des permis spéciaux de pêche pour exiger que les nageoires et les carcasses soient toujours débarquées ensemble. Le groupe a enfin discuté et recommandé des actions pour améliorer le contrôle des pêcheries de requins et de leur gestion.

## PÊCHERIES EUROPÉENNES DE REQUINS

Les pêches européennes ont traditionnellement exploité de nombreuses espèces de requins et de raies des fonds côtiers, et elles ont récemment développé l'exploitation des requins de profondeur. Ces espèces et ces pêcheries sont relativement bien connues. En revanche, on dispose de très peu d'informations sur les plus grandes pêcheries européennes de requins pratiquées par les flottes espagnoles, françaises et portugaises en Atlantique, et dans les océans Indien et Pacifique. Au début, ces pêcheries ciblaient principalement les thons et les espadons, mais les captures des palangriers de requins océaniques sont devenues aussi importantes, ou même supérieures, aux prises des espèces ciblées; désormais, la plupart des palangriers ciblent aussi les requins. De plus, les stocks atlantiques exploités par les flottes européennes sont aussi fortement exploités par les navires japonais et taiwanais qui opèrent en Atlantique comme dans l'Indo-Pacifique.

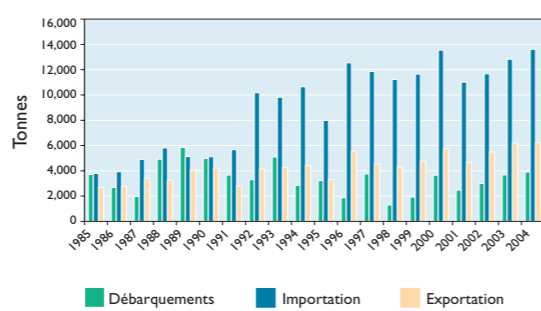
Le manque de données sur les captures de requins, les utilisations et les rejets n'a pas permis de gérer les stocks, ni d'introduire des mesures de gestion des pêches. Cependant, il existe des signes que de nombreux requins océaniques sont exploités de manière non-durable et que les populations des espèces les plus vulnérables sont en-dessous de leurs niveaux critiques. L'amélioration des informations sur les captures de requins est essentielle pour une gestion réelle des pêcheries de requins, mais cela ne doit pas être une excuse pour ne rien faire ! Des mesures précautionneuses doivent être prises immédiatement, compte tenu du faible potentiel de reproduction des requins et des exemples historiques d'effondrements de pêcheries de requins.

## MARCHÉ INTERNATIONAL DES PRODUITS DE REQUINS

Les pêcheries de requins ont souvent été sous-estimées et ignorées, mais elles se sont fortement développées au cours des dernières décennies du fait de l'augmentation de la demande internationale pour les produits de requins. Les nageoires sont maintenant le produit de la pêche le plus cher au monde (jusqu'à 500 € / kg); elles sont exportées vers l'Asie du Sud-Est et de l'Est pour y être traitées, puis préparées en soupe d'ailerons de requins. L'Union Européenne est le plus important exportateur d'ailerons de requins vers la Chine qui est le plus grand pays consommateur. La chair de requin a normalement une faible valeur marchande, mais elle devient de plus en plus populaire; les débarquements mondiaux ont triplé depuis 1985. Les états de l'UE (particulièrement l'Espagne et l'Italie) sont responsables de 56 % des importations mondiales de chair de requin en 2005. Les autres produits de requins commercialisés sur les marchés internationaux sont: l'huile de foie, la peau, le cartilage, les mâchoires et les dents.

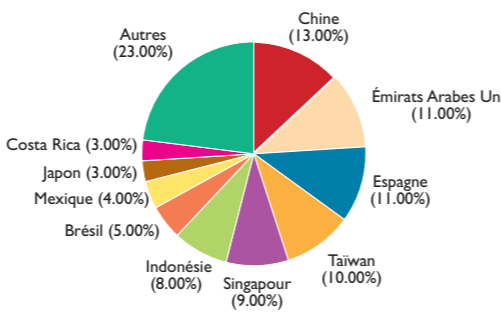
Le commerce des produits de requins étant peu documenté, il est difficile d'estimer la relation entre le marché et les captures de requins, et plus globalement le volume total des pêcheries de requins. En particulier, les données officielles sur les quantités de nageoires de requins débarquées sont très largement sous-estimées. Le nombre total de requins qui doit être pris pour fournir les quantités de nageoires observées sur les marchés internationaux (entre 26 et 73 millions de requins / an) est trois à quatre fois plus grand que les données officielles rapportées par la FAO.

### Débarquements globaux, quantités importées et exportées de nageoires de requins, 1985–2004 (tonnes) (d'après Hareide et al. 2007).



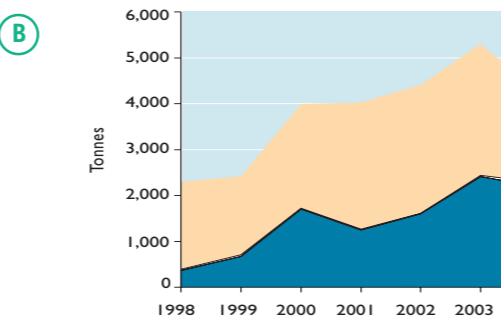
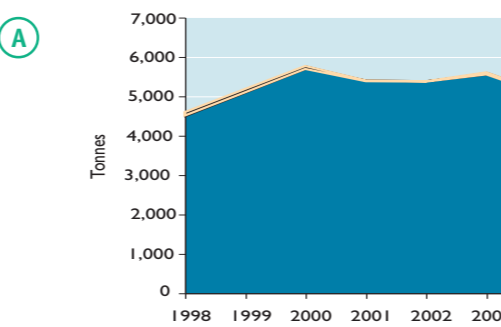
### Origine des importations de nageoires de requins par Hong Kong en 2005 (d'après Hareide et al. 2007).

L'Espagne est le plus grand pays producteur de nageoires de requins, les exportant vers Hong Kong. La valeur élevée de la Chine reflète les échanges transfrontaliers avec Hong Kong, mais ne représente pas des captures. La valeur des Etats Arabes Unis est élevée parce qu'elle inclut des nageoires initialement importées de plusieurs pays d'Afrique orientale et d'Arabie.



### Importations de nageoires de requins par Hong Kong en 1998–2005 (d'après Hareide et al. 2007) montrant la proportion des importations provenant des pays non-européens, de l'Union Européenne autres que l'Espagne, et de l'Espagne.

a) nageoires sèches non-traitées;  
b) nageoires congelées, non-traitées.



## DES DONNÉES PRÉCISES SUR LES PÊCHES ET LE COMMERCE SONT NÉCESSAIRES POUR UNE GESTION EFFICACE

Une approche précautionneuse des pêcheries stipule que la gestion de ces pêcheries ne doit pas attendre d'obtenir toutes les réponses aux questions posées, cependant les scientifiques des pêches ont besoin de bonnes estimations du nombre de requins capturés afin de proposer des recommandations fixant les limites de ces pêcheries. Ceci demande une amélioration des données à la fois sur les captures de requins et sur les produits commercialisés. Quand les requins sont traités avant l'arrivée au port, les scientifiques et les gestionnaires doivent utiliser les quantités des produits débarqués après traitement à bord (comme la chair, l'huile du foie ou les nageoires) pour déterminer le nombre de requins capturés. Pour cela, ils utilisent des "facteurs de conversion" qui donnent pour chaque produit la quantité originale de requins vivants. Sans ces facteurs de conversion, il est difficile d'estimer le rapport entre la quantité du produit commercialisé et la quantité de requins pris par les pêcheries. De ce fait, nous ne connaissons pas l'influence globale que ces pêcheries ont sur les populations de requins, à moins de pouvoir développer des méthodes de mesure des quantités de produits de requin en fonction du nombre de requins capturés. Les facteurs de conversion sont aussi importants pour la réglementation des pêches. Ils sont utilisés pour calculer et contrôler les quotas de pêche, et dans la mise en oeuvre de l'interdiction de l'enlèvement des nageoires de requins.

## QUEL EST LE FACTEUR DE CONVERSION POUR LES NAGEOIRES DE REQUINS?

La plupart des réglementations sur l'enlèvement des nageoires de requins admettent un facteur de conversion simple entre le poids des nageoires et celui du reste du corps qui est débarqué, cela implique qu'il y ait correspondance entre les lots de nageoires et le nombre de carcasses débarquées, afin de vérifier que l'enlèvement des seules nageoires n'a pas été pratiqué en mer. Des difficultés surviennent quand les facteurs de conversion varient entre les pêcheries, résultant souvent du fait que les méthodes de traitement utilisées sont différentes, et que les rapports les plus élevés régissent les réglementations. Des différences surviennent aussi du fait que le nombre de nageoires enlevées par carcasse est variable, et de la méthode de découpage des nageoires, plus ou moins de chair pouvant rester attachée aux nageoires. Par exemple, le ratio poids des nageoires : poids de la carcasse des requins peau bleue pris en Atlantique par les pêcheries américaines et canadiennes est de 2 % par rapport au poids total, et de 5 % par rapport au poids de la carcasse préparée (sans la tête et éviscérée). Les flottes portugaises et espagnoles exploitent la même population de requins peau bleue, mais leur ratio est trois fois plus grand (plus de 6% et 15 % respectivement).

La raison principale de la différence entre le ratio nageoires:carcasse obtenu par les palangriers portugais et espagnols et les ratios observés dans les autres pêcheries de requins, est que les premiers conservent toute la queue des requins, et pas seulement le lobe inférieur qui a une haute valeur marchande et qui est utilisé pour la préparation de la soupe aux ailerons, ainsi que les petites nageoires qui, elles, ne sont pas gardées dans les autres pêcheries. De plus, ils laissent de la chair attachée aux nageoires, qui est enlevée plus tard et jetée avant le traitement. Cette chair peut représenter jusqu'à un tiers du "poids de la nageoire". La conservation de toute la queue augmente aussi significativement le poids des "nageoires" parce qu'il inclut la colonne vertébrale et d'autres tissus (susceptibles de représenter un autre tiers du poids total de la nageoire). Certains négociants d'ailerons envoient par avion vers l'Asie les nageoires à forte valeur marchande (incluant les lobes inférieurs des caudales), mais ils envoient le reste de la queue par voie maritime qui est moins onéreuse, parce qu'il sera traité comme produit de faible valeur.

### Étapes du traitement des requins peau bleue.

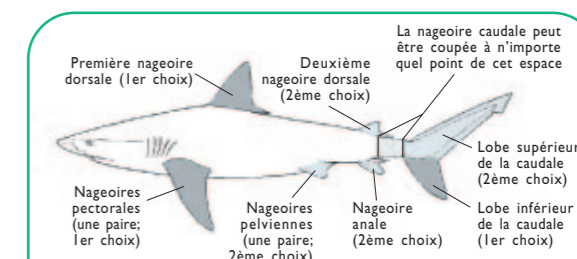
- Les requins peau bleue sont débarqués éviscérés, mais avec la tête et les nageoires intactes, comme c'est recommandé pour les flottes européennes.
- Enlèvement de la tête – la plupart des nageoires principales sont toujours en place.
- Carcasses traitées : tête et nageoires enlevées, éviscérées – le facteur de conversion pour ce produit et pour les nageoires peut varier considérablement en fonction de la méthode de découpage.



## QUELLE EST LA MEILLEURE FAÇON DE RENFORCER L'INTERDICTION DE L'ENLÈVEMENT DES NAGEOIRES DE REQUINS ?

Il y a trois façons de renforcer l'interdiction de l'enlèvement des nageoires de requins. La première et la plus simple est d'exiger que les carcasses de requins (éviscérées ou non, avec ou sans la tête) soient débarquées avec leurs nageoires encore attachées au corps, elles seront traitées ultérieurement à terre, après le débarquement. Cette approche est déjà une pratique en usage dans de nombreuses pêcheries, comme les flottes côtières palangrières japonaises et taiwanaises du Pacifique La deuxième façon est d'exiger que les nageoires qui sont débarquées séparées, soient comptées et que leur nombre n'exécède pas un nombre maximum de carcasses (mais cette méthode varierait selon les espèces et les pêcheries et prendrait beaucoup de temps; elle n'a jamais été appliquée) . La troisième façon est de fixer un maximum pour le ratio nageoires:carcasse, et que les nageoires et les carcasses soient débarquées ensemble. C'est la méthode la plus répandue dans le monde, y compris en Europe, bien que les nageoires et les carcasses puissent être débarquées séparément selon les permis délivrés pour 186 navires espagnols et quelques bateaux enregistrés au Portugal, Royaume-Uni, Allemagne et Lituanie.

Le problème avec la dernière méthode est que les ratios peuvent varier en fonction des espèces et des pêcheries. Comme il est trop compliqué d'établir des ratios pour les différentes espèces de requins et pour chaque pêcherie, un seul ratio est établi au niveau national ou régional. Souvent, ce sont les ratios les plus élevés qui sont retenus, si bien qu'ils peuvent être inutiles pour protéger les espèces ayant les plus petites nageoires. Dans les pêcheries mixtes, de généreux ratios peuvent permettre d'enlever les nageoires sur des requins dont les nageoires ont une forte valeur marchande, mais dont la chair a peu de valeur. En même temps, les pêcheurs demandent souvent un ratio suffisamment élevé pour être certain qu'ils garderont toutes les nageoires de leurs espèces cibles. Cette approche peut engendrer des compétitions, comme c'est souvent le cas, entre l'Union Européenne et les organisations régionales des pêches (e.g. ICCAT). Ainsi, ces ratios peuvent être révisés régulièrement pour répondre aux réclamations, quand les méthodes de préparation des carcasses changent (résultant par exemple d'un changement de la demande du marché) ou quand les pêcheurs découvrent de nouvelles façons de contourner les mesures de gestion en vigueur pour augmenter la rentabilité de la pêcherie. Il serait difficile d'affirmer que ces révisions reflètent des pratiques réelles quand on prétend par ailleurs que l'enlèvement des seules nageoires n'est pas pratiqué.



Les nageoires principales (dorsales, lobe inférieur de la caudale et les deux pectorales : en gris sombre) sont gardées par toutes les flottes. Certaines flottes européennes gardent aussi les nageoires secondaires (en gris clair).